

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 415

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« A l'instar des autres territoires ultramarins, Mayotte a souffert, durant des années, d'un sous-investissement chronique et d'un manque d'efficacité des politiques régaliennes, lesquels ont largement contribué à la persistance de conditions de vie particulièrement dégradées sur ce territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler que les difficultés de Mayotte, avant d'être aggravées par les catastrophes climatiques Chido et Dikeledi ne sont pas apparues ex nihilo, mais leur préexistaient, en raison du manque d'engagement de l'Etat à l'égard de ce territoire dont les habitants se sentent abandonnés.

Une telle précision s'impose, dans la mesure où cette défaillance de l'Etat figure parmi les facteurs ayant contribué au maintien de Mayotte au rang de département le plus pauvre de France.

Enfin, il est regrettable que l'amorce d'une démarche tendant à la convergence économique et sociale entre l'hexagone et Mayotte, n'ait été réellement entreprise qu'en raison de la survenance d'évènements climatiques majeurs.